

*Unité nationale*

Monsieur l'Orateur, je suis fier d'être ici. Je défie quiconque de me demander de me consacrer à perpétuer à l'unité du Canada. J'ai travaillé à l'unité du Canada toute ma vie.

**Des voix:** Bravo!

**M. Munro (Esquimalt-Saanich):** Il doit certes y avoir quelqu'un en face qui connaît assez bien sa langue pour nous présenter une résolution que nous puissions vraiment débattre. Au milieu de ses remarques, le premier ministre (M. Trudeau) a eu l'effronterie de nous dire que ce qu'il nous faut à ce moment-ci est une équipe spéciale. C'est ce qui nous avait poussé à réclamer un débat où ces questions pourraient être étudiées. On a minimisé le rôle que peut jouer le Parlement dans ce débat.

Je vous signalerais, monsieur l'Orateur, que l'Australie fait face au même problème. Sa constitution n'est pas bien adaptée. On a donc établi une convention constitutionnelle. Un article du procureur général du Commonwealth d'Australie, publié dans *The Parliamentarian* d'avril de cette année, résume les buts de la convention. Voici le dernier paragraphe:

Les solutions à trouver aux problèmes constitutionnels fondamentaux doivent être des solutions politiques acceptables pour le grand public, et ce n'est que par des discussions ouvertes sur les problèmes constitutionnels que les hommes politiques de tous les grands partis qui représentent toutes les régions de notre pays pourront réussir à aplanir les difficultés qui ont nui jusqu'ici à la réforme constitutionnelle et aux relations au sein du Commonwealth.

Il suffirait de changer quelques expressions de ce paragraphe pour avoir une justification du comité recommandé dans l'amendement proposé à cette résolution.

J'aurais bien d'autres choses à dire, mais je ne voudrais pas empêcher ceux qui veulent prendre la parole de le faire. Je demande donc au gouvernement de réexaminer le principe d'un groupe de travail, et de confier plutôt à ceux à qui elle revient la tâche d'examiner les raisons qui nous ont conduit à ce pénible état de chose. Ce sont ces questions qui ont engendré l'amertume, dans l'esprit de beaucoup, car le gouvernement a tout fait pour encourager la confrontation. Je cède la parole à d'autres, monsieur l'Orateur.

**M. Gus MacFarlane (Hamilton-Mountain):** Monsieur l'Orateur, c'est en général un grand honneur et un privilège pour moi que de participer à un débat à la Chambre, mais à ce tournant de notre histoire, il est très important de considérer l'unité de notre pays dans un esprit plus positif. Mais je ne voudrais pas prétendre que j'ai des raisons spéciales ou le droit de le faire.

Né de parents écossais immigrés dans ce pays et installés à Verdun, au Québec, moi et ma famille nous sommes intégrés à l'un des grands peuples fondateurs du pays. Mes parents ont choisi de vivre ici, monsieur l'Orateur; ils ne sont pas nés dans ce pays, bien que j'aie eu la chance d'y naître. Mes parents, de descendance écossaise, ont choisi de vivre dans ce pays et d'y élever leur famille. A cette époque lointaine, je ne me rappelle pas vraiment avoir entendu parler, dans ma province ou dans ma ville, de division du pays, bien qu'on y rencontrât de l'étroitesse d'esprit et de l'injustice. Il y avait cependant d'autres victimes que les francophones et les anglophones; les Juifs, les immigrés d'Europe centrale, les Noirs et autres catégories sociales. J'ai grandi à une époque où une telle étroitesse d'esprit et où une telle injustice étaient largement répandues.

Étant donné mes expériences et étant donné mes antécédents, je n'accorde pas volontiers beaucoup d'attention à ceux qui disent que nos différentes cultures, les cultures française et anglaise, celles de nos deux grands peuples fondateurs, et les cultures des autres groupes ethniques, constituent des facteurs de division. Je ne suis pas disposé à admettre que l'acceptation d'une telle diversité de cultures constitue un facteur de division entre les Canadiens.

Je me permets de signaler qu'il est 7 heures, monsieur l'Orateur.

**M. l'Orateur suppléant (M. Turner):** A l'ordre. Comme il est 7 heures, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain matin, conformément aux ordres adoptés le jeudi 30 juin et le mardi 5 juillet.

(A 7 heures, la séance est levée d'office, en conformité de l'ordre spécial.)